

## HORS DE L'ÉGLISE, PAS DE SALUT

*Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné*<sup>1</sup>. Notre Seigneur a livré à ses Apôtres, comme en un ultime testament, cette sentence de l'Évangile qui, avec son mode catégorique et sa dissymétrie qui semble contredire les lois de la logique<sup>2</sup>, contient et révèle le mystère de la vérité terrible et salutaire condensée dans l'expression *Hors de l'Église, pas de Salut*.

Comme les ennemis de l'Église et ses fils indociles, selon l'avertissement de Pie XII, «réduisent à une vaine formule la nécessité d'appartenir à l'Église pour arriver au salut éternel<sup>3</sup>», quelques rappels et explications ne seront pas inutiles.

### HORS DE L'ÉGLISE, PAS DE SALUT

Cette vérité est un dogme de la foi catholique ; tout au long des siècles, elle a été enseignée et définie à maintes reprises, dont voici les plus caractéristiques.

« Nous croyons de cœur et professons de bouche une seule Église, non celle des hérétiques, mais la sainte Église Romaine, catholique et apostolique ; nous croyons que, hors d'elle, personne n'est sauvé<sup>4</sup>... »

« Il y a une seule Église universelle des fidèles, hors de laquelle absolument personne n'est sauvé<sup>5</sup>. »

« La foi nous oblige instamment à croire et à tenir une Église, sainte, catholique et apostolique. Nous y croyons fermement, nous la confessons simplement. Hors d'elle, il n'y a pas de salut, ni de rémission des péchés<sup>6</sup>... »

« Personne, si grandes soient ses aumônes, eût-il versé son sang pour le nom du Christ, ne peut être sauvé s'il ne demeure dans le sein et dans l'unité de l'Église catholique<sup>7</sup>... »

« Par cela même qu'on établit la liberté de tous les cultes sans distinction, on confond la vérité avec l'erreur, et on met au rang des sectes hérétiques et même de la perfidie judaïque l'Épouse sainte et immaculée du Christ, l'Église hors de laquelle il ne peut y avoir de salut<sup>8</sup>. »

« Il faut donc tenir, de foi, que personne ne peut être sauvé en dehors de l'Église romaine apostolique<sup>9</sup>... »

« Nous sommes tenus de croire, de foi divine et catholique, tout ce qui est contenu dans la parole de Dieu, écrite ou transmise, et que l'Église propose à croire comme divinement révélé

---

<sup>1</sup> Marc. xvi, 16.

<sup>2</sup> La logique aurait voulu, en effet, que le second membre de la phrase fût ainsi libellé : « Celui qui ne croira pas ou qui ne sera pas baptisé sera condamné ». Par cet apparent illogisme notre Seigneur sous-entend l'existence de deux modes (inégaux) d'appartenance à l'Église.

<sup>3</sup> *Humani Generis*, 12 août 1950. *Acta Apostolicæ Sedis* 1950, p. 571.

<sup>4</sup> Innocent III, *Ejus exemplo*, 18 décembre 1208, *Denzinger* 423.

<sup>5</sup> Innocent III, profession de foi du concile Latran IV (1215), *Denzinger* 430.

<sup>6</sup> Boniface VIII, bulle *Unam Sanctam*, 18 novembre 1302, *Denzinger* 468.

<sup>7</sup> Eugène IV, concile de Florence, *Cantate Domino* (1442), *Denzinger* 714.

<sup>8</sup> Pie VII, *Post tam diuturnum*, 28 avril 1814, au sujet du projet de la Charte par laquelle le roi de France Louis XVIII, ne restaurant rien, a prolongé l'essentiel de l'œuvre de la révolution : l'exclusion de la royauté de Jésus-Christ.

<sup>9</sup> Pie IX, *Singulari quadam*, 9 décembre 1854, *Denzinger* 1647.

non seulement par un jugement solennel, mais par le magistère ordinaire et universel. Or, parmi les choses que l'Église a toujours prêchées et ne cessera jamais de prêcher, se trouve aussi cette déclaration infaillible qui nous enseigne que *hors de l'Église, il n'y a pas de salut*<sup>10</sup>. »

Ainsi, l'Église catholique, qui est le Corps mystique de Jésus-Christ, n'a jamais cessé d'enseigner à propos d'elle-même ce que saint Pierre proclamait devant le Sanhédrin :

« [Jésus-Christ] est la pierre qui a été rejetée par vous les bâtisseurs, et qui est devenue la pierre d'angle. Il n'y a de salut en aucun autre ; car nul autre nom, sous le ciel, n'a été donné aux hommes, dans lequel nous devons être sauvés<sup>11</sup>. »

## L'ÉCONOMIE DU SALUT

Pour aller au ciel, tout homme, quel qu'il soit, doit être en état de grâce au moment de la mort. C'est la loi universelle et nécessaire du Salut éternel, qui s'applique à l'humanité entière, depuis Abel jusqu'à la fin du monde. Personne ne peut entrer dans la gloire de Dieu s'il n'a vécu ici-bas dans la grâce qui en est le germe, tout au moins s'il n'a eu la grâce de la persévérance finale, qui est la coïncidence du moment de la mort avec la présence de la grâce divine dans l'âme.

Être en état de grâce, c'est vivre de l'amour de Dieu, c'est participer à la vie intime de la très sainte Trinité, c'est être fait enfant de Dieu qui nous communique sa propre vie, c'est être exempt de ce qui nous détourne radicalement de Dieu notre fin dernière : le péché mortel. Cette grâce de Dieu, qui est dans l'essence de l'âme, dérive dans nos facultés en surélevant l'intelligence par la vertu de foi, et la volonté par l'espérance et la charité. Être en état de grâce, c'est donc posséder les trois vertus théologiques : la foi catholique, l'espérance surnaturelle et la charité divine.

Pour être sauvé il faut donc nécessairement avoir la foi « sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu<sup>12</sup> ». Quiconque a la foi (et n'est pas séparé par un péché de schisme) est surnaturellement uni à Jésus-Christ et appartient donc à son Corps mystique : l'Église catholique. Hors d'elle, pas de foi, pas d'état de grâce, pas de salut.

## L'APPARTENANCE À L'ÉGLISE

Pour appartenir visiblement à l'Église catholique, il faut être baptisé et professer extérieurement la foi catholique. Qui a simplement la foi théologique, sans être baptisé ou sans professer extérieurement la foi, appartient invisiblement mais réellement à l'Église visible : saint Thomas d'Aquin définit l'Église *collectio fidelium*<sup>13</sup>, l'ensemble des fidèles, la société de ceux qui ont la foi.

Il y a donc deux façons d'appartenir à l'Église catholique, l'une visible et l'autre invisible. Mais seul le premier mode est normal et stable, seul il peut assurer du Salut éternel. L'appartenance invisible à l'Église est précaire et fragile : elle doit tendre à l'appartenance visible, à laquelle il ne faut pas se dérober. Si l'on se dérobe, cette appartenance invisible devient vaine et se perd ; elle n'est en effet qu'une pierre d'attente<sup>14</sup>.

---

<sup>10</sup> Lettre du Saint-Office, 8 août 1949, *Denzinger-S.* 3866.

<sup>11</sup> Act. IV, II-12.

<sup>12</sup> Heb. XI, 6.

<sup>13</sup> *Contra Gentes* IV, 78.

<sup>14</sup> « Pour ceux-là mêmes qui n'appartiennent pas [visiblement] à l'organisme visible de l'Église, (...) nous les avons invités tous et chacun, de toute notre affection, à céder librement et de bon cœur aux impulsions intimes

## LA FOI

C'est par la foi que nous sommes membres de l'Église catholique : la foi, étant le premier des biens de l'ordre surnaturel, nous unit à Jésus-Christ et nous introduit dans son Corps mystique.

La foi est un don gratuit de Dieu qui fait adhérer notre intelligence à la vérité révélée, qui nous fait croire tout ce que Dieu a révélé et qu'il nous enseigne par l'Église catholique. La foi est donc une vertu de l'intelligence, par laquelle celle-ci croit non à *quelque chose au dessus de nous*, non à *un être supérieur*, non à *des forces inconnues et surhumaines* mais à Dieu personnel et créateur, et à toute parole qui procède de lui.

Cependant, quelques vérités révélées par Dieu peuvent n'être crues que de façon implicite si on les ignore de façon non coupable et si l'on a la volonté de croire tout ce que Dieu révèle. Ainsi Abraham avait la foi théologique, c'est-à-dire la foi catholique. Il croyait explicitement tout ce que Dieu lui avait révélé, et implicitement toutes les vérités que Dieu révélerait dans l'avenir ; il croyait donc, par exemple, en l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge Marie, malgré son ignorance de ce mystère qui ne s'était pas encore réalisé, parce qu'il croyait en toute parole de Dieu.

Pour croire implicitement les vérités de foi qu'on ignore, il faut au moins croire explicitement que Dieu existe et qu'il est rémunérateur : « Or sans la foi il est impossible de plaire à Dieu. Car il faut que celui qui s'approche de Dieu croie qu'il est et qu'il récompense ceux qui le cherchent <sup>15</sup>. »

Ne peuvent donc avoir la foi surnaturelle – même implicite quant à certaines vérités révélées – ni les athées, ni les *déistes* qui n'admettent qu'un *grand architecte* ou un *horloger* qui se désintéresse de son œuvre, ni les *agnostiques* qui prétendent qu'on ne peut connaître Dieu, ni tous ceux qui refusent sciemment une vérité quelconque de la foi — et spécialement les malheureux qui ont quitté l'Église catholique. Ceux-ci n'ont pu le faire sans un péché très grave contre la foi, que jamais aucune *raison ni aucune bonne foi* ne pourront justifier <sup>16</sup> : peut-il y avoir une raison de désertier la lumière de la vérité divine ?

## LA MISÉRICORDE DIVINE

L'homme n'a pas été créé pour peupler l'Enfer, mais pour jouir au Ciel de la béatitude divine. À tout homme qui vient en ce monde, Dieu donne donc les moyens nécessaires – et même surabondants – pour opérer son salut éternel ; un des tourments des damnés sera d'ailleurs l'évidence qu'ils sont en Enfer uniquement par leur faute, tandis que les élus du Ciel chanteront éternellement la miséricorde de Dieu à laquelle seule ils devront leur salut.

Dieu donne à tout homme l'occasion, et souvent de multiples occasions, d'accéder à l'état de grâce, et donc à la foi catholique.

Saint Thomas d'Aquin enseigne que, dans le premier acte de la raison parfaite, l'homme délibère de sa fin dernière avant de porter son choix sur les moyens aptes à procurer la fin à laquelle il s'est ordonné <sup>17</sup>.

---

de la grâce divine et à s'efforcer de sortir d'un état où nul ne peut être sûr de son salut éternel » Pie XII, *Mystici Corporis*, 29 juin 1943, *Denzinger-S.* 382I.

<sup>15</sup> Heb. xi, 6.

<sup>16</sup> Concile du Vatican, *Denzinger* 1794 et 1815.

<sup>17</sup> Cf. I<sup>a</sup> II<sup>æ</sup>, q. LXXXIX, a. 6, c. et ad 3.

Le baptisé est déjà, par grâce, ordonné à sa véritable et unique fin dernière (surnaturelle) et c'est tout naturellement – à moins que sa première éducation ne l'ait perverti – qu'il va commencer à diriger ses actes en ce sens.

Quant à celui qui n'est pas baptisé,

- soit il ne s'ordonne pas à sa véritable fin en refusant sa destinée surnaturelle (connue plus ou moins confusément). En ce cas, il prend à son compte le péché originel et se trouve ainsi détourné de la voie du salut éternel : il est en état de péché mortel, loin de la foi et de la charité ;
- soit il s'ordonne à sa fin véritable (même connue confusément) et accomplit ainsi un acte de charité parfaite : il trouve la grâce divine et reçoit donc la lumière de la foi.

Un acte de charité parfaite semblable peut avoir lieu au cours de la vie, sous l'influence de la grâce divine et sous la forme d'un acte de contrition parfaite accompagné du désir de se soumettre en tout à Dieu.

Dans une âme en laquelle la lumière intérieure de la foi existe, mais qui professe extérieurement l'erreur, le Saint-Esprit œuvre pour que cette âme abandonne la profession de l'erreur et entre visiblement dans l'Église catholique ; pour cela il lui enverra un missionnaire, une illumination intérieure<sup>18</sup> ou un moyen quelconque pour lui faire connaître la véritable Église qui est par elle-même le plus grand signe de son origine et de sa constitution divines<sup>19</sup>.

Un pseudo-missionnaire qui viendrait alors lui dire « restez où vous êtes », qui prétendrait que « l'important est d'être sincère », qui lui prêcherait en paroles ou en actes l'indifférentisme ou qui ne lui présenterait qu'une caricature de l'Église, serait un criminel : il combattrait le travail intérieur de la grâce et renverrait cette âme dans les ténèbres de l'infidélité.

Ce qui sauve, ce n'est pas la profession de l'erreur ou d'une fausse religion (bien au contraire, elles entravent l'œuvre de la grâce), ce ne sont pas les qualités ou vertus naturelles (elles sont impuissantes à procurer le moindre mérite surnaturel), mais c'est la grâce divine. Elle sauve en faisant concevoir un acte de charité qui inclut la foi et la contrition : cela est un Baptême de désir qui fait entrer invisiblement dans l'Église celui qui n'en était pas membre. Cette appartenance invisible à l'Église, même si la Miséricorde de Dieu s'en contente dans de nombreux cas, doit nécessairement tendre, sous l'influence du Saint-Esprit, à devenir visible et parfaite par le sacrement de Baptême et la profession de la foi catholique.

Notons pour finir que si l'appartenance à l'Église est absolument nécessaire au salut éternel, elle ne suffit pas : il faut encore être un membre vivant de l'Église, uni à Notre-Seigneur non seulement par la foi mais aussi par la charité qui, seule, permet à la foi d'atteindre le but vers lequel elle tend et dont elle est comme une pierre d'attente : la vision béatifique.

« Celui qui croira et sera baptisé (qui appartiendra visiblement à l'Église, et qui persévérera dans la grâce du Baptême ou la retrouvera) sera sauvé ; celui qui ne croira pas (qui n'appartiendra pas même invisiblement à l'Église catholique) sera condamné. »

Et après, c'est l'Éternité.

---

<sup>18</sup> Saint Thomas d'Aquin, *De Veritate*, q. XIV, a. II, ad 1 ; *in Rom.* x, lect. 3.

<sup>19</sup> Concile du Vatican, *de fide catholica*, c. 3, *Denzinger* 1794.